



VENTE DES MURS DE LA BOULANGERIE

La boulangerie, ainsi que le logement attenant, ont été construits en 2004 et 2005 par la municipalité afin d'attirer de nouveaux boulangers après la retraite de M. CHAPRON. Christian VILLENEUVE et Béatrice LAVAQUERIE étaient locataires depuis 2013. Ils ont émis le souhait de devenir propriétaires. C'est maintenant chose faite : l'acte de vente a été signé en mairie le 25 août dernier. Nous leur souhaitons plein de réussite dans leur boulangerie.

RENTREE SCOLAIRE A L'ECOLE DES DOLMENS

Le lundi 4 septembre, les 100 élèves de l'école des Dolmens ont retrouvé leur salle de classe dans notre belle école. Les enfants, ainsi que les parents, ont été accueillis dès 8h40 avec un petit déjeuner offert par l'Amicale Laïque. Une façon d'entrer en douceur pour les nouveaux élèves et un moment de convivialité pour des parents parfois inquiets.

L'école des dolmens vous propose de consulter régulièrement son nouveau site internet à l'adresse <http://passerelle2.ac-nantes.fr/ecoledesdolmens/>. Les informations y sont mises à jour régulièrement.



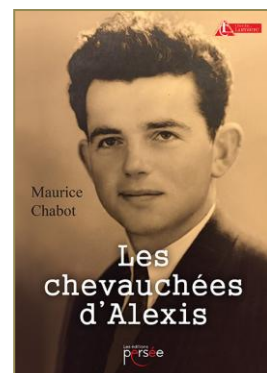
NOUVEAUTÉ



Producteur : Vente en circuit court de viande de lapin entier, découpé, à cuisiner ou déjà préparé, chez Mme TROGER Claudine, Impasse de La Byrothière, Village du Breuil, 85560 LE BERNARD. Renseignements et commandes au 06 30 09 08 15. www.produitici.fr/producteur-troger-claudine
neau.claudine@orange.fr

LITTERATURE/HISTOIRE

Maurice CHABOT, qui a passé une partie de son enfance au Bernard, raconte son histoire dans un livre « Les chevauchées d'Alexis » paru aux éditions Persée. Il présentera celui-ci le Samedi 4 novembre à 11h en mairie. Des exemplaires seront en vente et M. CHABOT procédera aux dédicaces pour celles et ceux qui le souhaitent. Lors de cette présentation, M. Gilles CHUSSEAU, maire honoraire vous présentera ses travaux d'écriture et de recherche concernant l'histoire de notre commune.





INFORMATION MAIRIE

L'accueil de la mairie est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30. Une permanence téléphonique est assurée les après-midi de 14h à 17h. Possibilité de prendre rendez-vous. N'hésitez pas à consulter le site www.lebernard.fr régulièrement pour toutes informations (manifestations, agenda, informations administratives, les associations, les artisans commerçants et entrepreneurs, les informations touristiques, les comptes-rendus des conseils municipaux, etc...)

IDENTIFICATION DES PROPRIETES ET DES BOITES A LETTRES

Pour faciliter la distribution du courrier, nous vous rappelons qu'il est important d'apposer votre numéro de voirie sur votre propriété et d'indiquer les noms de tous les membres du foyer sur votre boîte à lettres

ARTISANS COMMERCANTS ENTREPRENEURS

Tous les artisans, commerçants et entrepreneurs installés sur la commune sont invités à passer en mairie ou à télécharger le formulaire sur le site internet www.lebernard.fr s'ils souhaitent que leur activité soit présente dans le bulletin municipal annuel 2018. Cette démarche doit être effectuée chaque année afin que les informations transmises soient vérifiées et actualisées.



CIVISME

Afin de tenir notre commune aussi propre que possible, il est du devoir de chacun :

- De ramasser les déjections de ses animaux sur la voie publique. Le non-respect de cette pratique est passible d'une amende (Article R635-8 du code pénal).
- De ne pas jeter par terre les mégots de cigarettes. Un mégot met presque 2 ans pour se dégrader dans la nature...
- Lors de vos déplacements à la déchèterie, il est impératif de protéger par une bâche, des sangles ou cordages..., votre chargement de déchets verts ou tous emballages et matériaux afin d'éviter qu'ils ne se répandent sur la voie publique. Trop souvent des branches, plastiques et polystyrène se retrouvent dispersés et cela devient dangereux pour les usagers de la route.



Si chacun fait un effort, notre environnement sera plus agréable et plus sécurisé pour tous !

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Lorsqu'il s'agit de droit privé, notamment en matière de conflit entre particuliers ou entre particulier et entreprise, vous pouvez faire appel à un conciliateur de justice. Il permet souvent une issue amiable de ces conflits. Sur notre secteur, M. HEUZÉ, nommé par le procureur de la République, tient ses permanences en mairie de la Tranche sur Mer, 1^{er} et 3^{ème} jeudis après-midi du mois de 14h30 à 16h30 et reçoit sans rendez-vous.

FISCALITE LOCALE



La fusion des territoires du Talmondais et du Moutierrois dénommés « Vendée Grand Littoral » implique une harmonisation des taux

d'imposition des impôts locaux. L'augmentation de la fiscalité au profit de la communauté de communes est compensée par une baisse de la fiscalité au profit de la commune du Bernard.

IMPOTS

Simplifiez le paiement de vos impôts !

Payez en ligne en toute sécurité ou adhérez au prélèvement mensuel ou à l'échéance

L'utilisation de l'un de ces moyens de paiement est obligatoire pour tout montant dû supérieur à 2 000 €

2 000 € → 2017
1 000 € → 2018
300 € → 2019

impots.gouv.fr
Paiements et services en ligne

et aussi sur l'appli mobile Impots.gouv

et aussi sur l'appli mobile Impots.gouv

et aussi sur l'appli mobile Impots.gouv

PREFECTURE DE LA VENDEE – CARTES GRISES

Depuis le 7 août 2017, certaines démarches concernant le certificat d'immatriculation d'un véhicule (carte grise) peuvent être effectuées en ligne. **À partir du 1^{er} novembre 2017, ces démarches devront obligatoirement être réalisées en ligne.**

L'ANTS (site de l'agence nationale des titres sécurisés « ants.gouv.fr » EST LE SEUL SITE OFFICIEL GRATUIT permettant vos démarches.

Sont concernées, les démarches suivantes :

- changer le titulaire du certificat (immatriculation d'un véhicule d'occasion en France) ;
- déclarer la vente de son véhicule (déclaration de cession d'un véhicule) ;
- modifier son adresse sur la carte grise.

La demande pour refaire son certificat d'immatriculation (demande de duplicata de carte grise en cas de vol, de perte ou de détérioration de la carte originale) s'effectue également en ligne depuis le 2 juin 2017.



De nombreux sites internet vous permettent d'obtenir votre carte grise en ligne. Bien souvent ces sites prennent une trentaine d'euros, en plus du montant de la carte grise, en frais de dossier. Renseignement en mairie du Bernard au 02.51.33.30.69 (pour connaître le montant de la carte grise par exemple)

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

BIENTÔT NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL

LES TABARDIERES

La commune vient d'acquérir auprès de Mme FAIVRE 7000 m² de terrain, rue du Moulin.
Pour tous renseignements, s'adresser à mairie@lebernard.fr ou au 02 51 33 30 69.

LOTISSEMENT L'OCEAN

Il reste 2 lots disponibles. N'hésitez pas à passer en mairie pour tout renseignement et/ou pour la réservation d'une parcelle dans le lotissement l'Océan. Une aide communale de 6000 € pour l'acquisition d'un terrain de moins de 500 m² peut être octroyée aux primo-accédants pouvant bénéficier du prêt à taux 0+ et sous conditions de revenus. Information en mairie au 02.51.33.30.69 ou mairie@lebernard.fr.



L'ASSOCIATION LE CONCEPT organise tout au long de l'année des après-midi et soirées jeux ouverts à tous, petits et grands. Une porte-ouverte permettant de connaître l'association et son fonctionnement aura lieu à la salle municipale le 17 décembre prochain. Cette journée autour d'un café et d'une brioche, vous permettra de découvrir l'espace jeux. Vous trouverez le calendrier des dates et lieux d'ouverture sur le site internet www.lebernard.fr rubrique Associations/Le Concept
Site internet : <https://sites.google.com/view/leconceptasso/accueil>



L'ASSOCIATION FAMILIALE LAÏQUE ENTRE TERRE ET MER (AFLETEM) organise une rencontre-débat sur le thème « STOP AUX ARNAQUES A LA CONSOMMATION (démarchage à domicile par courrier, téléphone, internet, publicités mensongères...) NE VOUS LAISSEZ PLUS FAIRE ! » le samedi 14 octobre à 10h30 à la salle A. TORTEREAU. M. Loïc LETESTU animera la rencontre. Renseignements aux 06 50 51 25 59.

SOIREE DES ILES DU 6 AOÛT

La municipalité a proposé une organisation conjointe entre les associations du Comité des Fêtes, de Pacolédz'iles, des Amis de l'Echo du Pont de la Brime, du Concept, de la Gym Volontaire et du Cercle de l'Amitié. Cette manifestation a été un réel succès qui a permis à chacune d'elles de percevoir un chèque de 380 €. La commune apporte son soutien à cette fête pour la partie animation à hauteur de 950 € ainsi que pour la communication avec l'achat des banderoles (523 €) et la réalisation et impression des affiches et flyers.

L'expérience, unanimement appréciée, sera renouvelée l'année prochaine.



Remise officielle des chèques aux associations le vendredi 29 septembre en mairie

AGENDA BERNARDAIS

OCTOBRE

Samedi 14 : Rencontre-débat : « STOP AUX ARNAQUES A LA CONSOMMATION » - organisée par l'association Familiale Laïque entre Terre et Mer (AFLETEM), Salle A. TORTEREAU à 10h30

Samedi 14 : LOTO - organisé par L'Amicale Laïque Ecole des Dolmens, Salle municipale

Samedi 28 et Dimanche 39 : Bourse aux livres, disques, jouets, timbres, cartes postales et monnaies – organisée par l'ATCB, Grange du Prieuré à Fontaine



NOVEMBRE

Dimanche 5 : Bal - organisé par le Cercle de l'Amitié, Salle de Moutiers-les-Mauxfaits.

Vendredi 11 : Commémoration du 11 novembre 1918 et Banquet CATM Anciens Combattants.



Samedi 18 : Soirée Beaujolais - organisée par le Comité des Fêtes, Salle municipale.

DECEMBRE

Samedi 2 et Dimanche 3 : Marché de l'Avent - organisé par l'ATCB, Grange du Prieuré

Lundi 4 : Goûter récréatif du CCAS – à 14h30, Salle municipale,

Samedi 9 : Téléthon - organisé par diverses associations bernardaises, Marche du téléthon et animation. Le Breuil, ferme de M. et Mme DELAIRE Claude

Dimanche 10 : Exposition - organisée par Passion Déco, Salle A. TORTEREAU

Dimanche 17 : Portes-ouvertes Association « Le Concept » - de 14h à 18 h, Salle Municipale, ouvert à tous

Judi 14 : Repas de Noël - organisé par le Cercle de l'Amitié, Salle municipale. (Réservé aux adhérents)

Vendredi 22 : Fête de Noël de l'Ecole – organisée par l'Amicale Laïque et l'Ecole, Ecole des Dolmens



Samedi 6 Janvier 2018

Voeux du Maire

à 11h